



# Concept

---

Référence : BAV-511.3-10/3/2/7/1  
Date : 01.09.2021  
Version : 2.0

## **Commission chargée de la sécurité des chemins de fer (KOSEB)**



## Mentions légales

Éditeur :	Office fédéral des transports (OFT)
Auteur :	T. Fehlmann / Section Bases scientifiques
Distribution :	OFT interne, membres de la KOSEB
Versions linguistiques :	Allemand, français, italien

## Maîtrise des documents interne à l'OFT

Échelon Q :	Dir., externe
Liaison QM-SI :	<a href="#">QM-SI-041.4</a>
Domaine d'application des processus OFT :	Domaine de responsabilité

La présente réglementation remplace la définition de la KOSEB V. 1.0 du 16.10.2013.

## Éditions / historique des modifications

Version	Date	Auteur	Consignes de modification	Statut
1.0	16.10.2013	OFT/zr		remplacée
2.0	01.09.2021	OFT/gl	Mise à jour du document en raison de la réorganisation de la KOSEB	En vigueur

\* les statuts suivants sont prévus : en cours d'élaboration ; en cours de révision ; en vigueur/avec visa; remplacé

## Table des matières

<b>1</b>	<b>But de la commission</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>KOSEB</b> .....	<b>4</b>
2.1	Orientation .....	4
2.2	Objectifs .....	4
2.3	Présidence et représentants de l'OFT .....	4
2.4	Représentants des chemins de fer et de la Suva .....	4
2.5	Réunions .....	4
2.6	Ordre du jour et tournus .....	5
2.7	Procès-verbal .....	5
<b>3</b>	<b>Groupes de travail KOSEB I à VI</b> .....	<b>5</b>
3.1	Orientation .....	5
3.2	Objectifs .....	5
3.3	Présidence et représentants de l'OFT .....	5
3.4	Représentants des chemins de fer .....	6
3.5	Réunions .....	6
3.6	Procès-verbal / flux de l'information .....	6
<b>4</b>	<b>Organigramme</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Frais / indemnisation</b> .....	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Approbation du présent document</b> .....	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Distribution des documents</b> .....	<b>6</b>

## **1 But de la commission**

Dirigée par l'Office fédéral des transports (OFT), la Commission chargée de la sécurité des chemins de fer est constituée d'un organe supérieur (KOSEB) et de six groupes de travail thématiques (groupes de travail KOSEB I à VI). La KOSEB et ses groupes de travail servent de plate-forme en vue de l'échange et de l'harmonisation d'informations sur la sécurité des chemins de fer. Ils ne remplacent pas les canaux d'information officiels.

## **2 KOSEB**

### **2.1 Orientation**

La KOSEB est un organe de consultation, d'information et de coordination qui traite des thèmes stratégiques en matière de sécurité, et ce, au niveau de la direction. Elle ne prend donc pas de décisions directes. Elle détermine la nécessité d'agir systémique et fait office d'organe de dernière instance pour les groupes de travail qui lui sont associés. Elle observe notamment le perfectionnement des réglementations et veille à ce que les informations importantes soient transmises aux groupes d'ayants-droit. Elle se coordonne avec la Commission Technique et exploitation ferroviaire (CTEF) et avec la Commission Infrastructure (KIS) de l'Union des transports publics (UTP).

### **2.2 Objectifs**

La KOSEB accompagne le perfectionnement des réglementations techniques et d'exploitation relatives à la sécurité et aborde les thèmes d'actualité concernant la sécurité. Elle rend compte des travaux en cours et anticipe les futurs défis. Les membres de la KOSEB encouragent la vision globale et traitent des questions de principe, les priorités et les ébauches de solution.

### **2.3 Présidence et représentants de l'OFT**

La présidence incombe au chef de la division Sécurité.

Les divisions de l'OFT sont représentées comme suit :

- Division Infrastructure : section Admissions et règles
- Division Sécurité : sections Exploitation ferroviaire, Technique de construction, Installations électriques, Véhicules, Bases scientifiques, Technique de sécurité et Surveillance de la sécurité
- Division Politique : section Gestion des risques et soutien de la Direction

Au besoin, le cercle de participants est élargi.

### **2.4 Représentants des chemins de fer et de la Suva**

Les groupes d'ayants-droit suivants sont représentés :

- Union des transports publics (UTP)
- Chemins de fer fédéraux SA (CFF)
- Autres chemin de fer à voie normale
- Chemins de fer à voie métrique
- Suva (aspect de la sécurité au travail)

Au besoin, le cercle de participants est élargi.

### **2.5 Réunions**

Les réunions ordinaires ont lieu semestriellement (en règle générale en mai et en novembre). Une réunion extraordinaire peut être convoquée à tout moment.

## 2.6 Ordre du jour et tournus

Point de l'ordre du jour		Tournus
1.	Règlements suisses / état de la révision	semestriellement
2.	Évolution en Europe avec accent sur : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les conditions-cadres d'ordre supérieur</li> <li>2. les projets et les activités des organes de l'UE /de l'ERA</li> <li>3. la reprise de prescriptions de l'UE en Suisse</li> </ol>	semestriellement
3.	Ordre du jour Entreprises / Suva	semestriellement
4.	Évaluation des performances annuelles des chemins de fer suisses en matière de sécurité (« Suivi de la sécurité » de l'année précédente)	annuellement (en mai)
5.	Traitement des thèmes	semestriellement

## 2.7 Procès-verbal

La KOSEB dresse un procès-verbal succinct des réunions. Le procès-verbal est envoyé par courriel aux membres de la KOSEB.

## 3 Groupes de travail KOSEB I à VI

### 3.1 Orientation

Les groupes de travail KOSEB peuvent être appelés à traiter des tâches relevant de toutes les problématiques qui intéressent la KOSEB. Les groupes de travail reflètent la thématique des groupes de spécialistes de l'UTP (cf. organigramme en annexe).

Les groupes de travail peuvent aussi, au besoin et en accord avec les organisations, entreprises et organes normatifs correspondants, être engagés pour des travaux de suivi en rapport avec le développement de réglementations et de normes.

### 3.2 Objectifs

Les groupes de travail KOSEB ont les objectifs suivants :

- Analyser les évolutions du système ferroviaire
- Discuter des problèmes de sécurité importants actuellement
- Suivre l'évolution des prescriptions de l'UE et déterminer les démarches appropriées
- Observer le développement de normes et de réglementations de la branche
- Déterminer les mesures à prendre
- Encourager le développement de bases techniques et d'exploitation ferroviaire
- Accompagner le perfectionnement des prescriptions (souveraines)

### 3.3 Présidence et représentants de l'OFT

Les chefs ou les représentants des sections spécialisées Exploitation ferroviaire, Technique de construction, Installations électriques, Véhicules, Technique de sécurité et Surveillance de la sécurité sont compétents pour diriger les groupes de travail KOSEB I à VI.

### **3.4 Représentants des chemins de fer**

Les chefs des groupes de travail invitent les experts de la technique et de l'exploitation ferroviaire en fonction des besoins.

### **3.5 Réunions**

Les groupes de travail KOSEB se réunissent en fonction des besoins afin de mettre en œuvre les tâches qui leur sont imparties.

### **3.6 Procès-verbal / flux de l'information**

Les groupes de travail KOSEB dressent un procès-verbal succinct de leurs réunions. Au besoin ou sur demande, ils informent les membres de la KOSEB de l'état d'avancement de leurs travaux.

## **4 Organigramme**

Le président ou la présidente de la KOSEB ainsi que les chefs des groupes de travail KOSEB établissent un organigramme commun (cf. annexe). Le lien vers la version la plus actuelle de l'organigramme est indiqué dans la liaison QM-SI de l'OFT.

## **5 Frais / indemnisation**

La collaboration aux organes de la KOSEB ne donne lieu à aucun remboursement de frais ni versement d'indemnité.

## **6 Approbation du présent document**

Le présent document a été approuvé le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par les membres de la KOSEB. Il peut être mis à jour à tout moment d'un commun accord.

## **7 Distribution des documents**

Le présent document et l'organigramme sont publiés sur les sites Internet de l'OFT et de l'UTP. Les procès-verbaux et les autres documents sont remis directement aux membres de la KOSEB. Les membres de la KOSEB peuvent mettre ces documents à disposition des entreprises qu'ils représentent.

Annexe(s) :

- Organigramme KOSEB et groupes de travail KOSEB